

IVRY

S/SEINE

ZFE

ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Savez-vous que dès cette année, des restrictions de circulation risquent de vous concerner sur la base de la vignette Crit'Air associée à votre véhicule ?

**À partir du 1^{er} juin 2021
(1^{er} octobre à Ivry-sur-Seine),
les véhicules Crit'Air 4, 5 et non classés
ne pourront plus circuler librement
à l'intérieur du périmètre de l'A86.**

Un pas dans la Zone à faibles émissions (ZFE) qui vise à améliorer la qualité de l'air.



www.ivry94.fr    

VOUS POUVEZ PRÉTENDRE À DES AIDES FINANCIÈRES POUR CHANGER DE VÉHICULE

Prenez connaissance des aides au changement de véhicule auxquelles vous avez le droit sur le site jechangemavoiture.gouv.fr

Vous y retrouverez les détails de la prime à la conversion, des aides de la Région, de la Métropole du Grand Paris, ainsi que celles de la Ville de Paris, également applicables aux PME ivryennes.

Pour vérifier votre éligibilité à la prime à la conversion et déposer votre dossier, rendez-vous sur : primealaconversion.gouv.fr

PENSEZ DÈS MAINTENANT À VOUS DÉPLACER AUTREMENT

Des alternatives à la voiture individuelle existent pour vos trajets du quotidien :

Les transports publics à Ivry : le RER C, la ligne 7 du métro (deux stations à Ivry), le Tram9 ainsi que 7 lignes de bus desservent la ville. Préparez votre itinéraire sur : ratp.fr ou me-deplacer.iledefrance-mobilites.fr/itineraire

Le vélo : la Ville s'engage pour permettre au vélo de prendre toute sa place en ville, avec notamment plus de 27 km d'itinéraires cyclables, 17 stations Vélib' et plus de 880 places de stationnement vélo. Infos : geovelo.fr et velib-metropole.fr

L'autopartage : Plusieurs sites de location de véhicules entre particuliers existent tels que fr.getaround.com, ou encore ouicar.fr

Communauto propose également 4 stations à Ivry. Infos : communauto.paris

Retrouvez toutes les informations sur la mise en place de la ZFE et renseignez-vous dès maintenant sur ivry94.fr et sur zonefaiblesemissionsmetropolitaine.fr

Obtenez votre vignette Cirt'Air sur le site certificat-air.gouv.fr